

ACCUEIL PERISCOLAIRE
Fonctionnement pour l'année
2025/2026

- L'accueil périscolaire (matin, soir) se tient dans le bâtiment de l'ALSH, entrée directe par la cour de l'école élémentaire.
 - Horaires : Le matin de 7h30 à 8h45
Le soir de 16h45 à 18h 30
- Inscriptions : **Obligatoires pour l'accueil du SOIR : avant 12h** (inscrire de façon lisible, nom, prénom et classe de l'enfant) :
 - Pour les élèves de l'élémentaire sur le tableau d'affichage devant l'école élémentaire
 - Pour les élèves de la maternelle sur le tableau d'affichage devant l'école maternelleSeuls les enfants inscrits seront accueillis dans la structure.

Ne pas oublier de remplir la fiche de renseignements et de la remettre aux responsables.

Pour un changement de dernière minute le soir (ce qui doit rester exceptionnel), vous devez impérativement :

- raier le nom, prénom, classe de votre enfant **AVANT MIDI** sur la feuille d'inscription,
- ou prévenir la personne responsable de la garderie au 06 38 89 70 60,
- ou, en cas d'urgence, prévenir la directrice de l'école au 04 92 21 33 18.

Si un enfant, inscrit à l'accueil du soir, est récupéré à 16h45 par les parents ou une personne autorisée, le personnel de la garderie doit en être averti.

En cas d'absence non prévenue, le temps d'accueil périscolaire sera facturé.

- Fonctionnement :

Tous les élèves, sauf ceux de CM2, sont récupérés dans leur classe par le personnel de la garderie. Les parents, dont les enfants ne se présentent pas, seront prévenus par téléphone.

- Tarifs :

- De 7h30 à 8h45 ou de 16h45 à 18h30 : Forfait pour 1 enfant : 1.60€
Forfait pour 2 enfants ou plus : 2.10€
- De 8h30 à 8h45 ou de 16h45 à 17h30 : 0.65€ par enfant
- Si les enfants sont récupérés après 18h30 : 5€/enfant

Le Maire,

Maurice CHAUTANT.



COMMUNE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

ALSH Les Joyeux Rochois

06 76 80 67 60

**Fonctionnement pour l'année
2025/2026**

- ♦ **Enfants** : Pour les mercredis : à partir de 3 ans (*nés en 2022 et jusqu'au CM2*).
Pour les vacances : à partir de 4 ans (*nés en 2021 et jusqu'au CM2*)
- ♦ **Horaires** :
 - Le mercredi de 7h30 à 18h30 avec possibilité de prendre les repas sur place, (ces derniers seront préparés par les parents et réchauffés par les animateurs de l'A.L.S.H.).
 - Vacances : de 7h30 à 18h (repas idem).
- ♦ **Périodes** : tous les mercredis de l'année scolaire et toutes les vacances sauf celles de Noël.
- ♦ **Inscriptions** : Compte tenu de la demande importante des familles, nous vous rappelons les modalités d'inscription :
 - ♦ **Pour les mercredis** : Accueil possible en demi-journée ou journée (à partir de 3 ans). Les inscriptions peuvent se faire de manière ponctuelle selon disponibilité des places. Il est possible d'inscrire vos enfants, au mois ou pour la période de vacances à vacances. Dans ce dernier cas, les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant la suivante. Nous vous rappelons que vous pouvez annuler une inscription 48h à l'avance, sans justificatif particulier. Passé ce délai, sans présentation d'un certificat médical, la journée ou demi-journée vous sera facturée.
 - ♦ **Pour les vacances** : (à partir de 4 ans) Les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant les vacances. Seul un certificat médical annulerait la facturation.

Ne pas oublier de remplir la fiche de renseignements et de la remettre aux responsables.
Bien penser à noter votre n° d'allocataire CAF ou MSA.

<u>Tarifs (2024-2025):</u>	<u>Quotients</u>	<u>1/2 journée</u>	<u>Journée</u>
A	< 500	3.70 €	6.40 €
B	501/700	5.40€	9.60 €
C	> 701	6.50 €	11.80 €

Le Maire,

Maurice CHAUTANT.

